

montré en faveur de l'Association missionnaire du clergé, comme on l'appelle. Et si cette Association, d'une si heureuse opportunité et qui Nous est chère autant qu'à Notre prédécesseur, n'existe pas encore dans leur diocèse, ils se hâteront de l'y instituer.

Et maintenant, Nous ordonnons que toutes les choses statuées par Nous dans cette Lettre, soient tenues pour confirmées et ratifiées, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le troisième jour du mois de mai, en la fête de l'Invention de la Sainte Croix, de l'année 1922, la première de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

(Traduction de *La Croix* de Paris.)

---